

# Prier pour les vocations et risquer des appels possibles au ministère presbytéral

Chaque année, le quatrième dimanche de Pâques, avec son évangile sur le Bon Pasteur, est l'occasion de prier pour les vocations, notamment pour la vocation au ministère presbytéral. Et fin juin, les ordinations toujours aussi rares font ressurgir dans les journaux chrétiens les mêmes notes d'espérance malgré tout et les mêmes questions. Cela dure depuis une cinquantaine d'années.

**Dans les années 1970 -1990**, de nombreux synodes diocésains (plus de 35 en France) ont demandé l'ouverture à l'ordination d'hommes mariés, qui seraient appelés, comme les diacres actuels, par les communautés elles-mêmes, en fonction des besoins. Donc des adultes qualifiés qui seraient envoyés par leur communauté pour une formation complémentaire, en vue d'un service ministériel sur leur lieu de vie. Pas forcément des chrétiens qui auraient eu tout jeunes le sentiment d'un appel particulier dans le secret du cœur. Un service comme au temps de St Paul. Ce fut le cas, par exemple, dans le diocèse d'Evry lors du synode de 1988-90. Le dominicain Hervé Legrand, à titre d'expert théologien, avait été demandé par l'évêque Mgr Herbulot ; il avait fait un exposé en faveur d'une ecclésiologie inspirée du premier millénaire de l'Eglise, avec un appel à des ministères « selon les besoins ». L'assemblée synodale avait voté en ce sens à 81 % de voix. J'étais l'un des 500 délégués synodaux !

Rome n'a pas prêté attention à ces demandes, c'est le moins qu'on puisse dire. Encore moins prêté attention à des questions complémentaires importantes : **Pourquoi pas des femmes parmi ces ministres ordonnés?** Face aux objections des opposants jugées insurmontables, **l'Eglise de France a publié, en 1990**, une réponse courageuse et très argumentée, par la voix du théologien Hervé Legrand, s'exprimant dans le cadre du CNPL (Centre National de Pastorale Liturgique). Il affirmait sereinement et avec force que les arguments contre l'ordination des femmes ne tiennent pas la route, y compris le « In persona Christi ». Donc, des femmes appelées par leur communauté pourraient très bien présider l'Eucharistie et célébrer les sacrements.

Cette réflexion n'a pas eu le retentissement qu'elle méritait. Quatre ans plus tard, **Jean Paul II, en 1994**, mettait sous le boisseau cette prise de position française, et il prononçait un « *non possumus* » qui barrait la route, définitivement pensait-il, à toute évolution. Sa décision était prise quelques semaines après les premières ordinations de femmes anglicanes. **En juillet 1997** le Vatican voulait fermer la bouche aux récalcitrants, en interdisant aux synodes diocésains de parler de ces questions. Depuis une trentaine d'années, les deux arguments invoqués par J.Paul II (*Jésus n'a choisi que des hommes apôtres, et l'Eglise a toujours fait ainsi !*) créent le désert intellectuel dans la chrétienté, du haut en bas de l'échelle hiérarchique, la pensée commune s'est ralliée à cette volonté papale, et de nombreux cathos se sont interdits de penser différemment, ou bien ils ont quitté l'Eglise sur la pointe des pieds ; d'aucuns sont entrés en résistance et continuent à le faire savoir. L'Eglise d'Allemagne notamment, avec son chemin synodal, qui effarouche les milieux romains.

Pourtant, pendant tout ce temps, des théologiens de haut niveau comme Joseph Moingt, Louis-Marie Chauvet, Bernard Sesboué, Rigal et d'autres ont exprimé dans leurs écrits et leur enseignement les raisons valables pour une évolution de l'ecclésiologie. Le plus souvent bien reçus dans les milieux intellectuels, les Instituts de théologie, les universités, ils ont encore trop peu pénétré le catho lambda qui

continue à voir l'Eglise à travers la lorgnette de son curé, surtout si celui-ci est en retard d'un concile.

Les rapports les plus alarmants glissent comme l'eau sur les plumes d'un canard. **En 2002**, 111 ordonnés, dont 98 prêtres diocésains pour 93 diocèses : un prêtre nouveau par diocèse, pour huit qui disparaissent par suite de décès, de départ à la retraite, de « retour à l'état laïc ». La Croix signale une certaine constante dans l'abandon de la vie presbytérale : une quinzaine de prêtres en moyenne chaque année, « souvent au cours de leurs dix premières années de ministère ». Ce qui fait une proportion de 1/7 environ.

Compte-tenu de la diminution des séminaristes, les prochaines années seront encore plus sombres. Malgré cela, la pastorale des vocations ne change pas dans ses principes, même si des adaptations de détail se manifestent. On continue à dire que « *la crise des vocations est une crise de l'appel qui engage la responsabilité des communautés ecclésiales. Beaucoup de jeunes seraient prêts à s'engager dans la vie sacerdotale s'ils sentaient une communauté derrière eux* ».

Et, face au don total et généreux de quelques jeunes ouvriers du Royaume, c'est toujours la même suspicion par rapport aux appels s'inscrivant dans une logique d'organisation des communautés : « *Le petit nombre des ouvriers n'est pas à mettre au regard d'une organisation ecclésiastique qui aurait besoin d'un personnel nombreux. Et d'ailleurs, qui voudrait donner sa vie pour devenir le rouage d'une organisation complexe* » (Paris Notre Dame N° 948, p.4). Comment oser pareil raccourci simpliste? Les nombreux engagés au service des communautés, diacres compris, mariés ou non, bénévoles ou permanents rétribués, ne donnent-ils pas de leur vie eux aussi, même si l'appel auquel ils ont répondu leur est adressé par une communauté concrète, sous mode de proposition, d'élection, pour un temps déterminé, avec devoir de rendre compte... Souvent aussi, pour relativiser –ou déprécier- ces engagements, on se heurte au qualificatif de « fonctionnaire », pris dans son sens péjoratif de routinier, peu motivé, pas vitalement engagé... Comme si n'existaient pas de « bons » fonctionnaires, compétents et responsables !

Et pour cela ils pensent, en adultes responsables, que leur devenir ne doit pas dépendre seulement du bon vouloir de volontaires au profil défini par l'Institution ecclésiale il y a un millénaire. Comme St Paul dans sa lettre à Tite, ils n'hésitent pas à parler « d'organisation » : « **Si je t'ai laissé en Crète, c'est pour y achever l'ORGANISATION et pour établir dans chaque ville des presbytres...** » (Tite, 1,5). Pour Paul, missionnaire itinérant, l'important, c'est la vie des communautés locales ; que leurs bergers soient des croyants qui respectent le décalogue ! C'est déjà pas si mal ; à la lumière de l'Evangile, c'est même une exigence de l'amour qui peut mener loin.

**Au début des années 2000**, une délégation de catholiques en Essonne, évêque en tête, rend visite au diocèse de Guilford en Angleterre, diocèse auquel Evry est jumelé. Rencontre chaleureuse, dans un climat œcuménique plein de promesses. Nos Français apprécient la vitalité de ces chrétiens anglicans, qui ne rencontrent pas nos problèmes de vocation presbytérale, et pour cause ! Chez eux, une soixantaine de femmes ordonnées assurent un ministère très efficace. Alors, très légitimement, d'aucuns posent la question : pourquoi pas chez nous ? Nous les cathos, nous avons aussi à recevoir des pratiques hautement valables de la part de nos frères anglicans. « Désolant, lamentable », s'écrient certains devant les

espoirs déçus. Eh oui, le St Esprit n'a pas à être rendu responsable d'un système épiscopal qui n'assume pas ses responsabilités.

**En 2006**, à la demande de son curé d'alors, un paroissien de La Baule écrivait une réflexion sur la vocation, parue dans le bulletin La Brise. Simple éclairage appuyé sur l'ecclésiologie du premier millénaire chrétien.

**En 2020**, l'Eglise en Essonne a célébré un nouveau synode « *Peuple de Dieu, va sur ton chemin* ». Fidèle aux interdits du Vatican, l'évêque ne s'est pas cru autorisé à mettre à l'ordre du jour la question des ministères ordonnés, comme cela s'était fait en 1988-90. Ceci, malgré la demande très motivée d'un groupe de chrétiens « Vatican II ».

**En octobre 2019**, les évêques d'Amazonie réunis en synode expriment par un vote majoritaire qu'ils sont favorables à des « viri probati », des laïcs, mariés ou non, qui seraient appelés à l'ordination presbytérale. Au dernier moment, le pape François a reculé, sous prétexte que Benoît XVI et le cardinal Sarah ont haussé le ton, et au mépris d'une Eglise Sud-Américaine humiliée dans son fonctionnement démocratique.

Dans sa lettre au peuple de Dieu **du 20 août 2018**, notre pape François demandait aux fidèles d'exprimer leurs souhaits pour un renouveau de l'Eglise. De nombreux cathos ont répondu, entre autres un groupe d'intellectuels engagés avec **Michel Camdessus**, épaulés par **Hervé Legrand**. Leur petit livret « **Transformer l'Eglise catholique** » décrit en 52 pages ce qu'il faudrait changer ou améliorer. Dans les **pages 39 à 44**, sous la plume d'**H. Legrand**, on peut lire : **Elargir les manières d'appeler au ministère, une liberté offerte par la tradition.**

*« La pénurie actuelle de prêtres dans l'Eglise catholique d'Occident a des causes multiples... L'une d'elles réside dans l'abandon de la théologie traditionnelle de la vocation comme l'appel de Dieu médiatisé par l'appel de l'Eglise. A partir du premier tiers du XXIème, on situera, en effet, la vocation dans des « germes » semés par Dieu dans la conscience personnelle d'un chrétien. Dès lors, la persuasion intime d'une personne d'être appelée par Dieu devient décisive. Pie XI en exigera la vérification par un serment prêté sur les Evangiles. Le langage actuel traduit bien cette subjectivisation : ne dit-on pas d'un jeune : « il a la vocation », « il s'est fait prêtre » ? Et le Code de droit canonique de 1983 ne parle-t-il pas constamment des candidats à l'ordination, leur conférant même un quasi-droit d'être ordonnés ?*

*Cette innovation sans précédent donne la priorité aux sujets et non plus à l'objet du ministère ; elle paralyse les évêques dans leur devoir de choisir des pasteurs dont le besoin est évident. Quand il n'y a plus de candidats, faute de l'intime persuasion requise d'eux, les grands séminaires se ferment, comme actuellement ; et l'on s'achemine vers une Eglise sans prêtres. De plus, ce régime de candidature oblige à dissuader certains volontaires tandis qu'il empêche de faire appel à ceux qui, au témoignage des fidèles et des membres du clergé, auraient les aptitudes spirituelles et humaines requises.*

**La tradition n'impose pas un tel étai.** Durant tout le premier millénaire, et bien au-delà, personne ne manifestait le désir de devenir prêtre. Tous les textes, y compris les instructions papales, attestent que l'on se réfère au désir des communautés d'obtenir tel chrétien comme leur pasteur, un désir toujours respecté au besoin par la contrainte, même physique, exercée sur le nouvel ordonné. Dans notre contexte si différent, on ne saurait recourir à de telles pratiques,

*mais elles nous invitent à retrouver un meilleur équilibre doctrinal en ce domaine.*

*On retrouverait cet équilibre en prenant comme point de départ de la séquence conduisant à l'ordination, **non pas la démarche d'un chrétien individuel, mais le fait que l'Eglise ne peut se passer de pasteurs.** Concrètement, l'Eglise locale devrait commencer par réfléchir au type de pasteur requis chez elle pour le meilleur service de l'Evangile et de l'Eglise de Dieu. Sur ce fondement, à elle de repérer les personnes qui auraient les compétences humaines requises pour devenir des pasteurs. Et, au terme, à elle de les appeler. Selon cette séquence, l'Eglise locale gagne de ne plus être limitée par le volontariat de quelques chrétiens. Les futurs ordonnés aussi y gagnent ; en manifestant leur liberté, non pas en se portant volontaires au terme d'une introspection complexe, mais en consentement à l'appel de bien d'autres chrétiens qui les connaissent et les assurent de leur soutien. La séquence ainsi décrite s'est montrée tout à fait fructueuse dans le rétablissement du diaconat permanent.*

*Il vaudrait donc la peine d'enrichir la pratique actuelle dans la ligne décrite, d'une façon que la société actuelle permet. Par exemple, ils seraient mariés comme les diacres ; comme il ne serait pas bon qu'ils soient tous retraités, ils auraient un statut économique comparable, travaillant à mi-temps et exerçant leur ministère à mi-temps, tout en continuant de travailler. Il serait judicieux qu'ils exercent leur ministère en équipes. Ils pourraient également bénéficier d'une formation permanente nécessaire et aisée de nos jours. »*

**2022** : Dans le cadre des réseaux des parvis, une association féministe est créée, la CEPFE, **Commission d'Etude sur la Place des Femmes dans l'Eglise**, qui dialogue avec le président de la conférence épiscopale française. Cette commission constate et dénonce des pratiques ecclésiales nullement encouragées par le pape François, par exemple le fait que dans certaines paroisses principalement de la région parisienne, les petites filles sont écartées de la fonction d'enfants de chœur, sous prétexte que cela leur donnerait l'idée de se présenter un jour à la prêtrise ! On leur confie un rôle d'accueil, elles sont revêtues d'une cape, mais surtout, qu'elles ne pénètrent pas dans l'espace sacré ! Vraiment révoltant en 2023 !

Or hier dimanche 30 avril en Belgique près de Namur, lors de la messe à Jour du Seigneur, de telles petites étaient présentes, en cape, hors du chœur au début de la messe, mais, après l'offertoire elles ont franchi le seuil du chœur et, pendant toute la prière eucharistique, un flambeau à la main, elles ont entouré le prêtre ! Certaines se sont peut-être dit : pourquoi pas moi un jour ? Heureuse Eglise belge, signe d'Evangile !

**1<sup>er</sup> mai 2023** : « **Les diocèses de Bretagne et des Pays de la Loire se rassemblent le 1<sup>er</sup> mai prochain à Pontchâteau. Que l'on soit laïc, ou consacré, célibataire, marié, diacre, prêtre, engagé dans une vocation ou la recherchant toujours, nous sommes invités à nous rassembler, venant des neuf diocèses de la Province, pour fêter nos vocations respectives, prier pour ceux qui recherchent, et célébrer ensemble. A la suite de Saint Louis Marie Grignon de Monfort, nous marcherons sur les routes qu'il a lui-même empruntées et nous laisserons guider par son enseignement : que chacun puisse renouveler les promesses de son baptême, pour marcher résolument à la suite du Christ.** »

**Et pourquoi pas, en même temps, faire aussi un bout de chemin en s'inspirant de la démarche ici exprimée ?**

Oui, les vocations existent. Il suffit **d'aller les chercher là où elles sont**. Dans le courrier des lecteurs de « La Croix, », jadis un prêtre (Georges Paquet) écrivait : « *Nos gens ont faim d'eucharistie, et ce n'est pas Dieu qui nous laisse sans prêtre, mais nos évêques, à qui saint Pierre demandera dès qu'ils se présenteront à la porte du paradis : « Qu'as-tu fait pour donner des présidents de l'Eucharistie à tes communautés ?* ».

Claude Bernard 1<sup>er</sup> mai 2023

